

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2013

Le vingt et un Octobre deux mille treize, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Christian GRIPPON, Mme Odile BOSSERT, M. Patrick COIRAULT, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Martine GENDRAUX, Mme Marie-Noëlle AIMARD, Mme Marie-Claire RAGOT.

ETAIENT ABSENTS: M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, M. Loïc RANCHERE, Mme Valérie INGLIN, M. Arthur JONES qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leur lieu et place à M. Christian GRIPPON Mme Sylvie COUTEAU, Mme Sylvie MAGNAIN et M. Fabrice MICHELET ainsi que M. Philippe FAUCON non représenté.

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme Sylvie MAGNAIN

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et indique que Monsieur Guillaume Gendraux s'est excusé du fait de l'arrivée de la maternité dans la soirée, de son nouveau-né, Lylia, et de la maman. Le Conseil Municipal se réjouit de l'arrivée de ce deuxième enfant dans ce foyer.

Après adoption du compte rendu de la séance en date du 23 Septembre 2013, le Conseil Municipal délibère comme suit :

TARIFS DE LOCATION DE SALLES COMMUNALES POUR 2014

Le Conseil Municipal à l'unanimité, entérine la proposition de la commission « Animation de la vie locale – Culture – Jeunesse » communiquée par Madame Sylvie Couteau adjointe et décide donc de maintenir les tarifs de location des salles communales de 2013 pour 2014

ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRE AUX ABORDS DE LA STATION D'EPURATION DU GUIBOUX

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la Communauté de Communes du Cœur du Poitou étudie le programme de travaux d'assainissement concernant la gestion des réseaux défectueux et le redimensionnement de la station du Guiboux qui accueillera la station de Planier dont la suppression est envisagée.

Eu égard aux directives de Natura 2000, une réserve foncière est nécessaire à proximité de la station du Guiboux pour y envisager ce transfert. Afin de poursuivre l'étude de ce projet, Monsieur le Maire indique qu'il a d'ores et déjà engagé des contacts avec les propriétaires des parcelles voisines, en face de la station.

Ainsi Madame Brillaud propriétaire et son fermier Monsieur Stéphane Haye ont donné leur accord de principe pour la vente de la parcelle cadastrée Section C N° 41, moyennant un prix de 2 000 euros sous réserve de la signature d'un bail précaire, d'un an renouvelable, entre la commune et Monsieur Haye (le loyer serait de 6qtx l'hectare).

Après en avoir délibéré, considérant que la compétence assainissement est une compétence transférée à la CDC et qu'il convient donc que ce soit la commune qui effectue cette transaction, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'acquérir ladite parcelle aux conditions indiquées et autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

ACHAT DE LA PARCELLE DONNANT ACCES AU MOULIN DE TRENEUILLET

Le Conseil Général des Deux-Sèvres en créant la C.A.E.D.S. s'est doté d'un outil dont la vocation est de participer directement ou indirectement à toutes opérations se rapportant à la gestion de l'eau.

La CAEDS réalise à ce titre, une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la Communauté de Communes du Cœur du Poitou et préconise que les servitudes soient réalisées sur des parcelles publiques et non pas privées.

A ce titre là et considérant les travaux d'assainissement nécessaires aux abords du terrain de camping de Treneuillet, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- d'acquérir la parcelle cadastrée Section AB N° 15 de 18a13ca appartenant à la société « le Moulin de Treneuillet » pour l'Euro Symbolique

- et en échange de cette vente,

- accepte de réserver une partie de l'accotement est, sur une bande de 30m un emplacement pour le parking du camping du Moulin de Treneuillet pour le stationnement occasionnel des mobil'homes dans l'attente de leur transport. Cette bande sera mise en calcaire par la commune.
- au titre de la sécurité des personnes, limitera la vitesse de cette nouvelle voie communale à 30km/h.
- réhabilitera la route en bi-couche, après réalisation des travaux d'assainissement par la Communauté de Communes du Cœur du Poitou
- et parallèlement aux travaux d'assainissement, procèdera à l'agrandissement du passage de l'eau, au carrefour des routes communales, par la mise en place d'une nouvelle buse.

CESSION D'UNE PARCELLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DU POITOU AUX ABORDS DE LA DECHETTERIE

Dans le cadre de la mise aux normes des sites ISDI (déchets inertes) anciens « sites de classe 3 », la Communauté de Communes du Cœur du Poitou doit répondre aux mesures environnementales compensatoires demandées par les services de la DDT. La parcelle communale située à proximité du site de la déchetterie initialement aménagée en terrain de bi-cross mais a priori qui n'est plus fréquentée en tant que tel, pourrait satisfaire aux exigences.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'exception de Monsieur Gornard qui regrette la suppression du terrain de bi-cross et qui donc s'abstient,

- décide de céder ladite parcelle voisine du terrain occupé actuellement par la déchetterie, cadastrée Section E N° 710 dont la surface sera reprécisée car elle intègre le chemin qui restera propriété communale, moyennant l'Euro symbolique
- prend note que les frais de division, bornage et de notaire seront pris en charge par la Communauté de Communes du Cœur du Poitou acquéreur
- souhaite en échange que la parcelle E711 (voisine de la E710) soit divisée de telle manière que le chemin des communaux soit propriété de la commune. Cette transaction ne coûtera rien de plus si elle est faite en même temps.

FOUILLES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES SUR LE TERRAIN COMMUNAL AVENUE KENNEDY

Monsieur le Maire rappelle son mail d'information à chaque élu, précisant que le Service Régional d'Archéologie a notifié un arrêté en date du 30.09.2013, préconisant une fouille archéologique préventive complémentaire sur le terrain que la commune vend au SIGGEC pour y réaliser la construction de la nouvelle gendarmerie. Cette décision fait suite à l'important travail de recherches de Monsieur Raymond Proust dont dispose la DRAC établissant qu'il existe ici, une zone archéologique intéressante et à ne pas négliger et au résultat du diagnostic préventif réalisé en mai 2013. Chef Boutonne est considéré comme un centre important de l'époque mérovingienne. La nécropole concernée, compterait environ 40 tombes ce qui constitue la tranche ferme du cahier des charges des fouilles préventives. Cependant, il existe une incertitude quant au nombre c'est pourquoi une tranche conditionnelle de 20 tombes supplémentaires est envisagée.

Il est précisé que ces frais initialement pris en charge par l'Etat, doivent depuis la loi de 2002 être supportés par les collectivités.

Monsieur le Maire indique que l'emprise concernée n'est que partielle et que le chantier pourrait débuter sur la partie nord du terrain.



La Commission « Finances » a examiné, le 17 Octobre dernier, les 4 offres reçues à ce titre-là dont Monsieur le Maire présente le résultat.

Regrettant qu'une telle prestation incombe financièrement à la collectivité qui ne peut cependant pas s'exonérer de le faire, le Conseil Municipal à l'unanimité

- sous réserve de la confirmation obligatoire de la DRAC quant au respect du cahier des charges scientifiques et techniques de l'opération de la société, décide de retenir l'offre la moins disante de ARCHEOSPHERE dont le siège social est à Bordeaux (33) pour un montant de 102 145 € TTC pour la tranche ferme et 34 086€ TTC pour la tranche conditionnelle
- prend note que certaines prestations pourront être reconsidérées (notamment en ce qui concerne la mise à disposition de locaux pour éviter la fourniture et mise en place d'algéco, le décapage de la zone qui pourrait être négociée) ce qui pourrait constituer une économie.
- mandate Monsieur le Maire pour la recherche d'aides (Fonds National pour Archéologie Préventive FNAP, subventions...)

Monsieur le Maire indique que le bureau du Siggec réuni ce même jour à 18 heures a pris note de cette obligation et n'est pas hostile à trouver un point d'équilibre financier quand tous les éléments seront précisés.

SECURISATION DES ATELIERS TECHNIQUES

Conformément à ce qui avait été validé lors d'une précédente réunion, une consultation a été menée pour l'installation d'une alarme dans les locaux des services techniques Place Pré. Madame Odile Bossert membre de la Commission « Finances » indique que les 6 offres reçues ont été étudiées eu égard aux critères qui étaient Prix : 50% - Valeurs techniques : 35% - Prix maintenance : 15%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité entérine la proposition de la commission et confie la prestation à l'entreprise JD Phone de Niort, pour un montant de 2014 € HT avec relais sur des portables identifiés. Le coût de la maintenance annuelle est de 150 €

Il est décidé de profiter de cette installation pour mettre en place 3 détecteurs de fumée également reliés sur les portables moyennant un devis distinct de la précédente offre de 510 € HT

PROCEDURE DE TRANSFORMATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Council Directeur du Comité d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement des Deux-Sèvres et Monsieur Buffeteau son collaborateur avaient expliqué lors de la séance du 22 Juillet dernier, dans quelle mesure le CAUE peut accompagner la collectivité dans sa volonté de faire évoluer le Plan d'Occupation des Sols (POS) qui date de 1999, en Plan Local d'Urbanisme (PLU), procédure de 2 à 3 ans. Monsieur le Maire fait, par ailleurs, état du projet de loi Duflot qui veut obliger à ne faire que des POS intercommunaux.

Monsieur le Maire explique l'intérêt multiple de cette évolution du POS en PLU :

Le POS :

Un document de zonage permettant d'identifier le foncier pour l'accueil des activités économiques et de l'habitat

Le PLU :

Un document prospectif permettant d'insérer le projet communal dans son environnement

Les grandes différences :

- Un rapport de présentation dont le contenu est clairement identifié
- La traduction des projets communaux dans un PADD
- La mise en place d'orientations d'aménagement pour les futures zones constructibles
- Une redéfinition des zones permettant de simplifier leur destination
- La notion de projet urbain, nécessaire à mener avant de pouvoir identifier des parcelles constructibles

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de valider le principe de lancer la procédure générale afin de disposer d'un pré-diagnostic permettant ainsi à la nouvelle municipalité, après les élections municipales de mars 2014, de consulter et de faire le choix du bureau d'études qui sera chargé de ce dossier.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Sur proposition de la commission « Animation de la vie locale- Culture-Jeunesse » exposée par Madame Sylvie Couteau, le Conseil Municipal décide,

- par 15 voix pour (1abstention) de verser une aide de 465 € à l'association Marchavec pour aider au financement du marché de Noël sur la Place Cail
- par 13 voix pour (1 abstention et 2 personnes ne participant pas au vote car elles sont membres de l'association demandeuse) 250 € à l'association Anim'à la Clé pour aider au financement des animations de fin d'année pour les enfants

CONVENTION TRIPARTITE POUR AUTORISER LES PRELEVEMENTS EDF

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, l'autorise à signer la convention tripartite (Mairie, EDF et Trésorier) permettant le prélèvement des sommes dues par la commune à EDF.

BUDGETS - DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que cette année, plusieurs logements communaux du lotissement de la gare ont été réhabilités entièrement à l'occasion des départs ou décès des locataires. Comme convenu, la commune a sollicité le concours de l'association intermédiaire considérant que les agents communaux ne pourraient pas se tenir à ces travaux sans être dérangés par les besoins ponctuels liés à leurs activités ordinaires. Cela occasionne donc des frais de personnel qui n'étaient pas prévus intégralement pour 2013. Depuis quelques années le budget annexe du lotissement de la gare dégageait un excédent permettant un reversement sur le budget principal qui était affecté à des travaux sur les autres logements du parc locatif communal.

Les 4 000 € de transfert prévu sur 2013 seront donc conservés sur le budget annexe et il convient de prévoir une aide ponctuelle complémentaire de 14 550 € du budget principal au bénéfice du budget du lotissement de la gare pour équilibrer les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement. Elle contribuera par ailleurs à honorer les travaux d'isolation récemment réalisés par Iso Inter.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise les décisions modificatives correspondantes sur le budget du Lotissement de la Gare et sur le budget principal.

Par ailleurs, une somme indue perçue au titre des droits acquis pour l'installation du cinéma numérique sera reversée à Ciné Chef moyennant une inscription budgétaire sur l'article « charges exceptionnelles ».

RESULTAT DE L'AUDIT SUR L'INSTALLATION CAMPANAIRES DEVIS DE REPARATION DES DESORDRES

Le 28 Mai 2013, le Conseil Municipal avait décidé de faire procéder à un audit sur l'installation campanaire de l'Eglise Notre Dame, audit suggéré par la société Bodet qui en assure la maintenance et qui avait notifié de gros désordres notamment sur le beffroi. Les conclusions ont été transmises à chacun des élus pour apprécier la nature des prestations préconisées et chiffrées :

Nettoyage de la chambre des cloches avant travaux, fourniture et pose de grillage anti-volatiles, lignes électriques et coffrets de sécurité, charpente du beffroi, option 1 : escalier, option 2 : mouton, option 3 : battant de la cloche, option 4 : moteurs

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 9 voix décide de budgéter cette opération pour 2014, sans pour autant lancer immédiatement la consultation (5 étaient favorables au lancement immédiat de la consultation et 2 abstentions) considérant qu'il n'y a pas de dangerosité immédiate. Il est par ailleurs précisé que certaines prestations pourraient être organisées en régie (nettoyage).

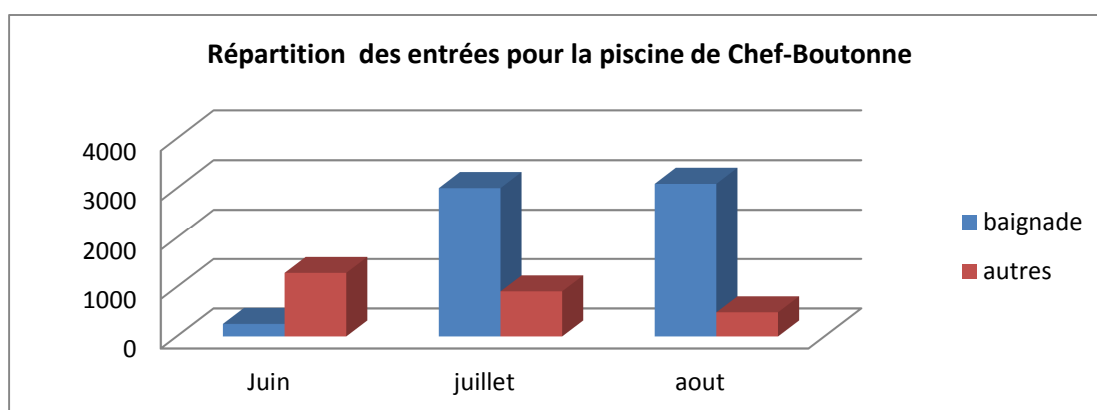
BILAN DE LA FREQUENTATION DES PISCINES DU SYNDICAT MELLOIS DES PISCINES

Monsieur le Maire fait la synthèse du bilan de la fréquentation des piscines gérées par le Syndicat Mellois des Piscines, pendant l'été 2013 :

La saison estivale 2013 a débuté le 27 mai et s'est terminée le 1er septembre. Elle s'est déroulée de manière très satisfaisante notamment en raison de conditions météorologiques remarquables au mois de juillet. La fréquentation en augmentation par rapport à 2012, peut être qualifiée de correcte. Toutefois si elle se situe au-dessus des chiffres enregistrés en 2009 - année de référence pour les piscines de plein air - il convient de relativiser cette hausse. En effet, les bons chiffres enregistrés à AQUA'MELLE (24 436 usagers en 2013) comparés à ceux de l'ancienne piscine d'été de Melle (7 848 usagers en 2009) ont masqué la nette diminution de la fréquentation dans les piscines de plein air de Celles-sur-Belle et Lezay.

Pour les sites de Chef-Boutonne et de Sauzé-Vaussais, le démarrage tardif de la société VEOLIA pour la remise en fonctionnement des deux équipements dû à la méconnaissance des installations techniques, n'a pas permis d'obtenir en temps voulu, la température d'eau souhaitée par le SMP (27°) obligeant le MNS à annuler, la première semaine, notamment à Chef-Boutonne, une grande partie des séances scolaires.

La fréquentation peut se résumer ainsi :



RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la Commission « Affaires sociales »

- annonce que le CCAS est convoqué pour une réunion le jeudi 24.10.2013.
- indique que Madame Paisant nouvelle directrice de l'EHPAD a pris ses fonctions le 10.10.2013.
- informe les élus qu'une nouvelle réunion a eu lieu avec les communes du canton de Chef Boutonne volontaires pour organiser l'élargissement du service de transport « Mobilibus » du samedi matin. Une communication présentant ce service cantonal sera fait prochainement.

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »

- dresse le bilan des travaux en cours. Il souligne par ailleurs, qu'à l'occasion d'une intervention de AVSP sur les canalisations d'eaux pluviales, il a été constaté la présence de pierres, cailloux qui peuvent laisser craindre un problème de canalisation au carrefour de la Tête Noire. Contact sera pris avec des organismes pour un passage caméra afin de définir les désordres et ainsi prévoir la réparation.
- suggère aux élus qui l'acceptent, de proposer à l'ensemble des agents, la vente des arbres de la frênaie à couper, moyennant un prix de 8 € le stère sous réserve que ce soit pour leur usage personnel et non commercial.
- suggère aux élus qui acceptent de lancer une consultation pour la vente des peupliers.
- indique que le fauconnier fera les repérages des habitudes des pigeons dès le début novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 22 heures 45:

- L'expertise de l'avenue avance et les experts sont tombés d'accord pour une indemnisation qu'ils vont présenter à leur assureur respectif, après un chiffrage auprès de l'entreprise CTPA. Une présentation précise sera effectuée à la commune dans quelques semaines avant l'engagement des travaux.
- Le Conseil Général va prochainement communiquer les compensations proposées pour pallier à la suppression de la ligne 17 (Chef-Boutonne – Melle)
- Une rencontre a été organisée avec la DDT et l'ADIL pour relancer la commercialisation des parcelles du Quartier de la Garenne du Bois aux Pins.
- Les 1ères données du radar pédagogique communal sont communiquées.
- L'entreprise Somebat est intervenue rapidement pour corriger un petit problème de plafond à l'Eglise Notre Dame.
- Une réunion publique sera prochainement organisée pour présenter l'avant-projet de l'aménagement du carrefour de Javarzay étant précisé que des contraintes calendaires émanent du Conseil Général (voie) et de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou (assainissement)
- Organisation de la cérémonie du 11 Novembre 2013 à 10 heures au Monument aux Morts devant la mairie
- Le plan de ville récemment mis à disposition a été initié par l'Office de Tourisme. Il a été imprimé en tenant compte du changement de dénominations des noms de l'avenue centrale, avant sa remise en cause et la nouvelle décision du Conseil Municipal du 23.09.2013. Il est donc malheureusement erroné et comporte par ailleurs une regrettable erreur de frappe qui mentionne « Rue Pierre Marchand » au lieu de « Rue Pierre Blanchard ».
- La prochaine réunion du Conseil Municipal est programmée le 18 Novembre 2013 à 20 heures. Monsieur Jean Claude Sillon Vice président de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou viendra présenter le rapport d'activités 2012.
- Madame Dominique Coirier évoque une remarque d'une riveraine de la rue de la Pyrounelle au sujet de la difficulté d'accès pour les piétons de la rue le samedi matin à l'occasion du marché. L'assemblée le confirme mais n'envisage pas d'y interdire le stationnement et en appelle au civisme de chacun pour sécuriser les flux piétonniers.

Ainsi délibéré le 21 Octobre 2013, en mairie de Chef-Boutonne

Le Maire,
Fabrice MICHELET

Vous pouvez lire ce compte rendu sur le site officiel de la commune www.chef-boutonne.fr: